



Objet : Nouvelle loi sur l'utilisation des téléphones cellulaires

Chers parents,

Afin de respecter les nouvelles directives du ministère de l'Éducation et de favoriser un environnement propice aux apprentissages, l'utilisation des téléphones cellulaires ainsi que tout autre appareil mobile (écouteurs, montre intelligente, etc.) est désormais interdite en tout temps dans et sur le terrain de l'école.

Ainsi, depuis août 2025, les élèves doivent:

- Laisser leur téléphone cellulaire à la maison, ou
- garder leur téléphone éteint et rangé dans leur sac, ou
- le laisser dans leur casier pour la journée.

Si un téléphone est utilisé dans l'école ou sur le terrain de celle-ci, il pourra être saisi et remis à la direction. **Un parent ou un tuteur devra alors venir le récupérer en personne au secrétariat** durant les heures d'ouverture.

Nous comptons sur votre collaboration afin de soutenir cette mesure, qui vise à réduire les distractions, encourager les interactions sociales et améliorer la concentration en classe. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre appui.

La direction

**extrait de la consigne ministérielle :

4. Les règles de conduite doivent interdire aux élèves d'utiliser un cellulaire, des écouteurs et tout autre appareil mobile personnel sur les terrains et dans les bâtiments de l'école, sauf lorsque cette utilisation est requise pour l'un ou l'autre des motifs suivants :

1° les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant;

2° l'état de santé d'un élève;

3° les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.